

David fait une chute



David est pris en charge dans un établissement ou service médico-social (ESMS). Peu après son admission, il fait une chute durant la journée, qui va nécessiter son hospitalisation pour un court séjour, avant son retour dans l'ESMS.

Prérequis

- Le DUI de l'ESMS, et le logiciel métier de l'hôpital, sont interopérables avec les services et référentiels socles du numérique en santé.
- Les professionnels de l'ESMS (médecins coordonnateurs, généralistes, IDEC, infirmiers...) sont inscrits au RPPS et équipés de cartes CPx ou e-CPS. L'ESMS est équipé de certificat(s) logiciel(s).
- David a activé Mon espace santé.



1. David est pris en charge par le SAMU



L'ESMS appelle le SAMU pour transférer David vers un service d'urgence (SU) suite à sa chute.

- Le Dossier de Liaison d'Urgence (DLU) est mis à jour régulièrement et automatiquement dans le DUI de l'ESMS. Il est déposé dans le DMP de David par un professionnel habilité de l'ESMS.
- Le DLU est ainsi facilement accessible aux professionnels de l'urgence qui peuvent le consulter à tout moment, où être transmis par MSSanté au SU ou au SAMU.

Pour que l'identité nationale de santé (INS) de David soit transmise lors de son transfert à l'hôpital, il est nécessaire que l'ESMS ait fait appel au téléservice INSi et vérifié la pièce d'identité de David au préalable



2. David arrive à l'hôpital



David est pris en charge pour sa chute et réalise des examens

- Le médecin de l'hôpital dépose le compte rendu d'hospitalisation et les prescriptions (antalgiques, soins de plaies, séances de kinésithérapeute) de David dans le DMP, avec son INS qualifiée.
- Le compte rendu d'hospitalisation est également envoyé au médecin traitant / médecin coordonnateur de l'ESMS par MSSanté.



3. David rentre à l'ESMS



Les professionnels de l'ESMS prennent connaissance des résultats d'examens de David

Un professionnel de l'ESMS accède au DMP de David afin de retrouver les documents produits lors de son séjour à l'hôpital. Il met à jour le dossier de soins et le dossier médical de David dans le DUI.

Si nécessaire, son projet personnalisé d'accompagnement est également mis à jour pour indiquer l'évolution des besoins de David et adapter le suivi et les soins qui doivent lui être apportés.



4. David réalise des séances de kiné

L'hôpital a prescrit à David des séances de kiné pour se remettre de sa chute.

L'utilisateur, sa famille, ou un professionnel de l'ESMS sollicite un kinésithérapeute pour réaliser les séances. Il met à jour l'agenda de David dans le DUI pour y noter les séances. Le kinésithérapeute pourra si besoin, et avec l'accord de David, accéder à son DMP afin d'accéder à ses documents.

Grâce à Mon espace santé, David peut également consulter l'ensemble des documents produits



Documents échangés ou partagés pendant le parcours :

- DLU / fiche transfert (ou DLU DOM / fiche aller pour le secteur du domicile)
- Compte rendu d'hospitalisation
- Prescriptions (anti-douleurs, soins de plaies, séances de kinésithérapeute...)
- Projet personnalisé d'accompagnement

David fait une chute

Pourquoi utiliser les services et référentiels socles du numérique en santé ?

La chute de David a nécessité l'intervention de plusieurs professionnels : le médecin du SAMU, le médecin urgentiste de l'hôpital, les professionnels de l'ESMS et le kinésithérapeute.

Les services socles ont permis une meilleure coordination entre eux, et la prise en charge de David est sécurisée, facilitée et sans coupure, avec un renforcement du lien médico-social et sanitaire.



POUR DAVID



L'INS sécurise David, en réduisant les risques d'erreurs d'identification lors de sa prise en charge (ex : prescription de médicaments auxquels il est allergique).



En activant Mon espace santé, David accède directement à chaque document produit le concernant, et peut consulter son agenda avec l'ensemble de ses rendez-vous médicaux (dont ses séances de kinésithérapeute).



Au besoin, il peut échanger avec les professionnels intervenant dans sa prise en charge (sur initiative du professionnel) à l'aide de sa messagerie citoyenne sécurisée.

POUR LES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS SA PRISE EN CHARGE



Les professionnels de la prise en charge de David sont assurés que l'ensemble des documents partagés et échangés dans le cadre de leurs interventions soient bien rattachés à son identité, grâce à la présence de l'INS sur ces documents.



Le DMP offre aux professionnels autorisés un gain de temps et d'efficacité, notamment dans la prise en charge en urgence de David, et une meilleure connaissance de son parcours à travers l'accès immédiat et sécurisé aux documents de santé le concernant.



Les professionnels intervenant dans la prise en charge de David peuvent échanger entre eux de manière plus rapide et sécurisée, sans avoir recours au format papier et à l'envoi de courriers.

Ressources disponibles

❖ [Parcours guidé ANS / Contrat d'adhésion ANS dématérialisé](#)

❖ [Guide DUI interopérable avec les services et référentiels socles](#)

❖ [Fiches de synthèse par service socle](#)

